



BULLETIN MUNICIPAL N°13– 27/01/2022

Etaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; René ALIES ; Jean-Claude BARAILLE ; Serge BARBASTE ; Christian BONNET ; Christophe BRENAC ; Thierry CALS, Martine CROS ; Nathalie FAUGERAS ; Jocelyne GALINIER ; Marie-Christine LAURES ; Christiane MADAULE.

Excusés : Sandrine EPIPHANE – Vincent COUSINIE

Secrétaire de séance : Marie Christine LAURES

1- Depuis le 25 mai 2018, **tous les organismes du secteur public – comme privé – doivent s’assurer de leur conformité RGPD.** Le **Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)** s’inscrit dans la continuité de la loi Informatique et Liberté de 1978. Il **responsabilise les collectivités territoriales** sur le traitement des données personnelles de leurs administrés.

La Mairie va s’inscrire dans cette démarche en collaboration avec l’Association des Maires et des Élus Locaux du Tarn.

2- Le conseil municipal donne son aval à la société d’assurance AXA pour que celle-ci propose aux administrés une complémentaire santé. L’idée de ce dispositif consiste à regrouper les habitants d’une même commune afin de leur faire bénéficier de prix compétitifs. Il s’agit d’un dispositif de solidarité non obligatoire.

Elle s’adresse à un certain public (Etudiants, chômeurs, agriculteurs, professions libérales, agents territoriaux, personnes de plus de 60 ans). Il va de soi que la Mairie reste neutre dans cette proposition, elle n’intervient à aucun moment. Elle ne communique le dispositif qu’à titre informatif.

3- En ce qui concerne **les travaux de goudronnage votés l’an passé**, nous demandons l’attribution d’une subvention à la Communauté d’Agglomération Castres-Mazamet.

4- Une Réglementation en vigueur depuis Janvier 2022 concernant les défibrillateurs oblige :

- les ERP (Etablissements Recevant du Public) de 5^{ème} catégorie à posséder un défibrillateur. Nous sommes concernés pour la salle Omnisports.
Nous sollicitons la société de Mazamet qui nous a fourni le défibrillateur pour nous proposer un contrat de maintenance pour celui installé sur la place du village.

5- Préparation du Budget :

Les membres de la commission « Finances » se retrouvent tous les lundis pour l'élaboration du budget 2022. La structure d'un budget communal comporte différentes parties : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement** qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

6-La Commission des travaux s'est réunie dernièrement pour prioriser les prochains chantiers sur la commune :

- Mise aux normes de l'électricité de l'église (aide de l'État, du Département et souscription)
- Création des allées dans le nouveau cimetière
- Eclairage public : route de la Poussarié
- Goudronnage

Deux dossiers de demande de subvention auprès de l'État seront instruits, un pour la création d'allées dans le nouveau Cimetière et un deuxième pour l'Eclairage de l'Eglise.

7- Le Conseil Municipal valide l'augmentation de certains tarifs, à savoir :

- concessions dans le dernier cimetière

	Trentenaire	Cinquantenaire
Pleine Terre	350.00	450.00

- tarif location de la salle Roger Gau et salle des associations et ce à partir du 1^{er} Septembre 2022

	TARIF	Habitants de la commune	Personnes extérieures
Salle Roger GAU	Week-end	200.00	400.00
Salle des Associations	Week-end	70.00	
	Jour en semaine	50.00	

QUESTIONS DIVERSES :

Le **DICRIM** est un document qui sera remis à tous les administrés, à l'occasion de la distribution de la prochaine bulle. Il reprend toutes les conduites à tenir sur les risques majeurs.

Jeunesse et sport donne la possibilité aux associations de solliciter des subventions pour financer des projets.

En ce début d'année il nous paraît indispensable de sensibiliser l'ensemble de la population aux règles en place qui concernent les nuisances et les incivilités.

Certains ont remarqué récemment quelques incivilités sur la commune.

Alors attention aux dépôts sauvages, aux nuisances sonores, aux stationnements gênants et dangereux, aux excès de vitesse, aux déchets sur la voie publique (crottes de chiens, de chats). Des sacs pour ramasser les déjections de ces animaux sont à votre disposition Place Paul Granaud, le distributeur se trouve sur le mur des WC publics juste à côté de la Vierge.



Respecter l'autre, c'est aussi respecter notre cadre de vie : en jetant son masque, son mouchoir dans la poubelle, en ramassant ce que son chien laisse sur le trottoir, en utilisant les containers à bon escient.

Ces quelques efforts ne coûtent pas grand-chose et apportent beaucoup au bien vivre ensemble !